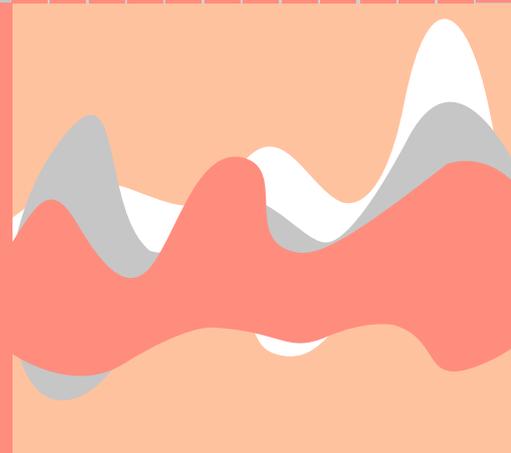
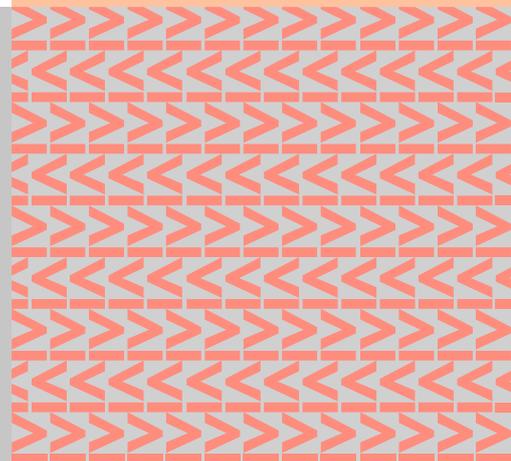


CHIFFRES & DONNÉES

DÉCEMBRE 2021 N°17

Récolte de bois
et production de sciages
en 2020



SOMMAIRE

p.3	① SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	
	Objectifs	
	Champ de l'enquête	
	Questionnaires	
	Méthode de collecte	
	Prise en compte des non-répondants	
	Secret statistique	
	Définitions	
	Unités utilisées pour la diffusion des résultats – Coefficients de conversion	
p.5	② RÉSULTATS PRINCIPAUX	
	Récoltes de bois en France métropolitaine de 2014 à 2020	
	Récolte de bois déclarés « Produits accidentels et sanitaires » en France métropolitaine en 2020	
	Production de sciages, bois sous rails et merrains en France métropolitaine de 2014 à 2020	
		Produits connexes de scierie en France métropolitaine de 2014 à 2020
		Récolte de bois par région de provenance en 2020
		Production de sciages par région de production en 2020
		Production de merrains et bois sous rails par région de production en 2020
		Production et facturation des entreprises par secteurs d'activité en France métropolitaine en 2020
		Nombre d'entreprises d'exploitations forestières et de scieries par région en 2020 enquêtées avec les volets « Exploitations forestières » et/ou « Scieries »
		p.15 ③ QUESTIONNAIRES
		p.23 ④ POUR EN SAVOIR PLUS

L'enquête a été conçue, gérée et exploitée par le pôle forêt-bois du Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières (Service de la statistique et de la prospective, Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires).

1 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation réalise l'enquête « Exploitations forestières et scieries ». Elle fournit les données de collecte et de production de la filière forêt-bois sur l'ensemble du secteur et dans une nomenclature détaillée.

Objectifs

L'enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries » (EXF-SRI) mesure la production en quantités physiques en France métropolitaine, de l'ensemble des branches d'activité Exploitations forestières et scieries (voir ci-dessous la partie Définitions). Elle mesure les volumes de bois récoltés, de bois sciés, de merrains ou bois sous rails et de certains produits finis (lames pour parquets...).

La partie « exploitations forestières » de l'enquête mesure les produits d'exploitation forestière exploités au cours de l'année de référence. Les résultats en volume sont ventilés par essence et lieu de récolte par région.

La partie « scierie » mesure la production de sciages et de produits connexes commercialisés pendant l'année de référence, les quantités et le montant total des facturations (en milliers d'euros hors taxes) à l'échelle du siège de l'entreprise. Le volume de sciages produit dans l'année par essence et par catégorie est ventilé par région selon la localisation des établissements producteurs de sciages.

L'enquête EXF-SRI permet de connaître le montant total en volume et en valeur de la production commercialisée par grandes catégories de produits, et répond ainsi au règlement européen PRODCOM (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) n° 3924 du 19 décembre 1991.

Champ de l'enquête

La liste des entreprises interrogées est constituée des enquêtés de l'année précédente complétée des nouvelles entreprises (répertoire Sirene). Elles sont identifiées par leur numéro Siren et leur code d'activité principale mis à jour *via* l'enquête.

Questionnaires

Les entreprises susceptibles d'exercer une activité d'exploitation forestière ou de sciage reçoivent à leur

siège social la documentation nécessaire pour renseigner le questionnaire en ligne décliné en deux volets :

- l'activité d'exploitation forestière (récolte de grumes, de bois d'industrie et de bois destinés à l'énergie),
- l'activité de scierie (production de sciages, de bois sous rails, de merrains, de produits bois transformés et de produits connexes générés par cette activité).

Les questionnaires ont évolué en 2019. Des regroupements (par exemple : feuillus précieux) ont été effectués et des nouvelles catégories (ex : scission sapin-épicéa) ont été créées.

Les questionnaires sont disponibles sur le site Agreste > Enquêtes > Forêts, bois et dérivés et dans le présent document.

Méthode de collecte

L'enquête est exhaustive. La collecte est réalisée dans un premier temps par Internet. Pour les non-répondants, les questionnaires incomplets et les entreprises dépourvues de numéro Siren, une collecte par téléphone ou en face-à-face, assistée par ordinateur, est organisée.

Les services régionaux peuvent être amenés à transmettre aux entreprises les questionnaires par voie postale.

En 2021, plus de 5 600 entreprises ont été interrogées sur leur activité en 2020. Environ 700 sont concernées à la fois par le questionnaire sur l'activité d'exploitation forestière et par le questionnaire sur l'activité de scierie.

Prise en compte des non-répondants

La production d'une entreprise qui n'a pas répondu à l'enquête est estimée. Jusqu'en 2019, la dernière donnée disponible était reconduite sur l'année courante. Les entreprises n'ayant jamais répondu à l'enquête ne faisaient pas l'objet d'imputation.

À partir de 2020, une nouvelle méthode de traitement de la non-réponse est mise en place à partir d'une modélisation de la non-réponse. Une pondération est alors appliquée aux entreprises répondantes de façon à ce qu'elles représentent l'ensemble des entreprises.

Cette correction de la non-réponse se traduit par le calcul de 3 jeux de coefficients de pondération : pour la récolte, les sciages et les produits finis. Concernant les merrains et bois sous rails, l'ancienne méthode de reconduction est appliquée compte tenu du faible nombre d'unités concernées.

Dans les tableaux, les résultats de 2019 sont présentés avec l'ancienne et la nouvelle méthode.

L'écart entre les deux méthodes est :

- faible pour la récolte car le taux de non-répondants fluctue chaque année autour de 5 %
- un peu plus élevé pour les sciages en raison d'un taux de non-répondants de 15 % en 2020.

Secret statistique

Les enquêtes EXF-SRI relèvent de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Toutes les personnes ayant accès aux données collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour les volumes récoltés, les résultats sont produits par département de récolte respectant ainsi le secret statistique.

Pour les données relatives aux entreprises (scieries), aucun résultat qui concerne moins de trois unités n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une unité contribuerait à elle seule à plus de 85 % de ce résultat.

La mention « s » remplace les données pour lesquelles ces règles sont appliquées.

Définitions

Le champ de l'enquête est défini par les codes d'activité suivants : « Exploitation forestière » (code NAF 02.20Z), « Sciage et rabotage du bois hors imprégnation » (16.10A)

et pour parties des branches « Imprégnation du bois » (16.10B), « Fabrication de parquets assemblés » (16.22Z) et « Fabrication d'emballages en bois » (16.24Z).

Unités utilisées pour la diffusion des résultats – Coefficients de conversion

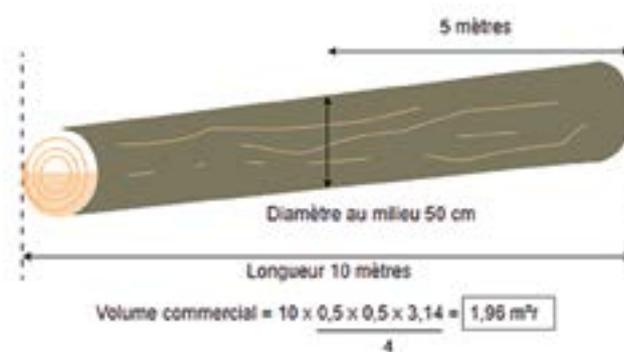
Les normes retenues sont celles de l'Association pour la rationalisation et la mécanisation de l'exploitation forestière (Armfef) et de l'Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois, ameublement).

Les quantités sont diffusées :

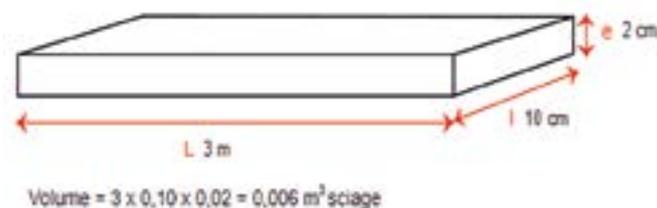
- en mètre cube rond sur écorce (m³r) pour la récolte de bois ;
- en mètre cube sciage (m³s) pour les merrains, les bois sous rails et les sciages ;
- en tonne pour les bois de trituration, énergie et les produits connexes de scierie.

Toutes les unités et coefficients de conversion pour les enquêtes Exploitation forestière et Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois sont disponibles sur le site Agreste/ Enquêtes > Forêts, bois et dérivés > Récolte de bois et production de sciages / En savoir plus.

$$\text{Volume bois rond} = (\text{longueur} \times \text{diamètre au milieu} \times \text{diamètre au milieu} \times \pi) / 4$$



$$\text{Volume sciage} = \text{longueur} \times \text{largeur} \times \text{épaisseur}$$



2 RÉSULTATS PRINCIPAUX

Signes conventionnels utilisés

s › Secret statistique

ns › Résultat non significatif (le nombre d'observations ou la précision sont insuffisants)

Récoltes de bois en France métropolitaine de 2014 à 2020

 unité : millier de m³ ronds sur écorce

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 ^a	2020
Récolte de bois commercialisé	37 511	37 201	37 687	38 341	38 894	38 152	38 026	37 070
<i>dont bois certifié*</i>	19 673	19 157	20 477	21 282	21 297	20 889	20 858	20 657
Bois d'œuvre	19 345	18 818	19 089	19 431	20 042	19 558	19 407	18 584
<i>dont grumes certifiées*</i>	10 410	9 839	10 766	11 055	10 985	10 639	10 564	10 094
<i>dont grumes destinées à l'exportation</i>	1 149	1 169	1 217	1 155	1 231	1 218	1 203	1 223
Feuillus	5 209	5 145	5 392	5 304	5 443	5 313	5 210	4 845
Chêne	2 196	2 239	2 352	2 348	2 392	2 332	2 360	2 220
Chêne à tranchage et merrain	271	268	288	302	350	317	329	262
Chêne à sciages	1 925	1 971	2 064	2 046	2 042	2 014	2 031	1 959
Hêtre	1 173	1 109	1 035	983	1 042	936	953	845
Hêtre à déroulage	83	78	58	60	83	65	67	51
Hêtre à sciages	1 091	1 031	977	923	959	871	886	794
Châtaignier	109	87	104	93	91	106	105	91
Feuillus précieux	182	185	225	219	252	274	276	233
Peuplier	1 297	1 263	1 363	1 404	1 456	1 450	1 305	1 299
Peuplier à déroulage	778	784	890	963	1 046	1 041	970	997
Peuplier à sciages	519	479	473	441	410	408	335	302
Autres feuillus	252	262	313	257	211	216	211	157
Conifères	14 136	13 673	13 698	14 127	14 599	14 245	14 196	13 739
Sapin	6 668	6 348	6 219	6 494	6 664	3 377	3 384	2 179
Épicéa						3 420	3 437	4 638
Douglas	2 274	2 219	2 309	2 662	2 919	2 967	2 954	3 156
Mélèze	91	90	97	104	106	97	91	85
Pin maritime	3 674	3 734	3 757	3 629	3 601	3 203	3 141	2 591
Pin maritime à placages	319	289	291	308	275	265	259	253
Pin maritime à sciages	3 354	3 445	3 466	3 321	3 326	2 937	2 882	2 338
Pin sylvestre	722	750	727	701	674	591	615	548
Autres conifères	707	531	587	537	635	589	575	543
Bois d'industrie	11 122	10 742	10 561	10 542	10 340	10 533	10 565	10 124
Bois de trituration	10 419	10 118	9 953	9 853	9 584	9 854	9 878	9 541
<i>dont bois de trituration certifié*</i>	6 293	5 660	5 633	5 690	5 652	5 884	5 921	6 013
Feuillus	4 387	4 442	4 327	4 257	4 133	4 049	4 050	3 853
Conifères	6 032	5 677	5 626	5 596	5 451	5 806	5 828	5 687
Conifères blancs : sapin, épicéa	1 483	1 537	1 482	1 476	1 547	1 748	1 762	1 895
Pins maritimes	2 910	2 557	2 642	2 572	2 570	2 834	2 836	2 550
Autres conifères rouges	1 640	1 582	1 502	1 548	1 333	1 224	1 231	1 242
Autres bois d'industrie	703	624	608	689	756	678	687	583
<i>dont bois d'industrie certifié*</i>	205	247	292	364	314	278	278	258
Feuillus	335	275	288	327	481	372	394	335
Conifères (dont poteaux)	368	348	319	362	275	306	293	248
Bois énergie	7 044	7 642	8 037	8 368	8 512	8 061	8 054	8 362
<i>dont bois énergie certifié*</i>	2 766	3 411	3 787	4 173	4 346	4 088	4 094	4 292
Bois ronds > 2 m (dont carbonisation)	1 276	1 375	1 441	1 930	1 947	1 836	1 845	2 080
Bois en rondins et bûches < 2 m	3 485	3 391	3 332	3 783	3 863	3 529	3 570	3 147
Plaquettes forestières	2 283	2 875	3 264	2 655	2 702	2 696	2 639	3 135

* Certifié : provenant de forêt gérée durablement

2014 - 2019 : ancienne méthode de correction de la non-réponse

(°) : à partir de 2019, nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Récolte de bois déclarés « Produits accidentels et sanitaires* » en France métropolitaine en 2020

 unité : millier de m³ ronds sur écorce

	2017	2018	2019 ^(*)	2020	2020 sanitaire	2020 accidentel	Part des produits dans le total de la récolte					
							Produits sanitaires et accidentels				Produits sanitaires 2020	Produits accidentels 2020
							2017	2018	2019 ^(*)	2020		
Récolte de bois commercialisé	321,6	578,1	2 124,0	3 848,0	3 654,7	193,4	0,8 %	1,5 %	5,6 %	10,6 %	10,1 %	0,5 %
Bois d'œuvre	173,6	456,2	1 441,2	2 582,8	2 437,2	145,6	0,9 %	2,3 %	7,4 %	14,3 %	13,5 %	0,8 %
Feuillus	26,3	33,2	129,0	171,4	155,0	16,4	0,5 %	0,6 %	2,5 %	3,8 %	3,4 %	0,4 %
Chêne	3,1	9,9	25,0	28,1	20,9	7,3	0,1 %	0,4 %	1,1 %	1,3 %	0,9 %	0,3 %
Hêtre	16,3	21,3	77,8	93,8	90,1	3,7	1,7 %	2,0 %	8,2 %	11,1 %	10,7 %	0,4 %
Châtaignier	0,0	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,4 %	1,3 %	0,0 %
Feuillus précieux	0,4	1,0	22,6	39,3	38,7	0,6	0,2 %	0,4 %	8,2 %	16,9 %	16,6 %	0,2 %
Peuplier	4,7	0,2	2,0	4,5	1,4	3,0	0,3 %	0,0 %	0,2 %	0,5 %	0,1 %	0,3 %
Autres feuillus	1,9	0,8	1,5	4,4	2,7	1,8	0,7 %	0,4 %	0,7 %	2,8 %	1,7 %	1,1 %
Conifères	147,3	423,0	1 312,3	2 411,4	2 282,2	129,2	1,0 %	2,9 %	9,2 %	17,9 %	16,9 %	1,0 %
Sapin			352,2	355,3	305,3	50,1			10,4 %	16,3 %	14,0 %	2,3 %
Épicéa	95,7	399,0	920,3	2 020,4	1 951,4	69,0	1,5 %	6,0 %	26,8 %	43,7 %	42,2 %	1,5 %
Douglas	6,5	10,7	14,2	17,8	12,3	5,5	0,2 %	0,4 %	0,5 %	0,6 %	0,4 %	0,2 %
Mélèze	0,2	0,3	0,0	1,1	1,0	0,1	0,2 %	0,3 %	0,0 %	1,3 %	1,1 %	0,2 %
Pin maritime	36,4	6,8	6,0	0,7	0,0	0,7	1,0 %	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Pin sylvestre	3,2	0,6	1,2	7,8	5,1	2,7	0,5 %	0,1 %	0,2 %	1,4 %	0,9 %	0,5 %
Autres conifères	5,3	5,5	18,2	8,2	7,1	1,1	1,0 %	0,9 %	3,2 %	1,5 %	1,3 %	0,2 %
Bois d'industrie	88,7	84,2	467,7	813,2	794,1	19,2	0,8 %	0,8 %	4,4 %	8,2 %	8,0 %	0,2 %
Bois de trituration	82,5	83,2	453,2	801,8	783,3	18,5	0,8 %	0,9 %	4,6 %	8,5 %	8,4 %	0,2 %
Feuillus	17,2	0,6	54,8	100,5	90,6	9,9	0,4 %	0,0 %	1,4 %	2,7 %	2,4 %	0,3 %
Conifères	65,2	82,6	398,4	701,3	692,7	8,5	1,2 %	1,5 %	6,8 %	12,5 %	12,4 %	0,2 %
Conifères blancs : sapin, épicéa	22,9	67,7	382,9	667,3	663,4	3,9	1,6 %	4,4 %	21,7 %	35,4 %	35,2 %	0,2 %
Pins maritimes	41,9	8,1	6,2	3,6	1,8	1,8	1,6 %	0,3 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Autres conifères rouges	0,4	6,7	9,3	30,4	27,5	2,9	0,0 %	0,5 %	0,8 %	2,5 %	2,2 %	0,2 %
Autres bois d'industrie	6,3	1,0	14,5	11,4	10,7	0,7	0,9 %	0,1 %	2,1 %	2,0 %	1,8 %	0,1 %
Feuillus	1,1	0,1	1,2	2,2	2,2	0,0	0,3 %	0,0 %	0,3 %	0,7 %	0,7 %	0,0 %
Conifères (y compris poteaux)	5,1	0,9	13,3	9,2	8,5	0,7	1,4 %	0,3 %	4,5 %	3,7 %	3,4 %	0,3 %
Bois énergie	59,3	37,7	215,1	452,1	423,4	28,6	0,7 %	0,4 %	2,7 %	5,4 %	5,1 %	0,3 %

* Avant 2019, les données comportent la somme des produits accidentels (tempête...) et sanitaires (scolytes...).

2017 - 2019 : ancienne méthode de correction de la non-réponse

(*) : à partir de 2019, nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Production de sciages, bois sous rails et merrains en France métropolitaine de 2014 à 2020

 unité : millier de m³ sciage

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 ⁿ	2020
Production de sciages, bois sous rails et merrains	7 935	7 869	7 971	8 252	8 300	7 931	8 313	8 175
Sciages	7 697	7 650	7 742	8 006	8 094	7 724	8 106	7 982
<i>Dont sciages certifiés*</i>	2 746	2 560	2 732	3 353	3 443	3 157	3 275	3 617
<i>Dont sciages séchés artificiellement</i>	934	927	903	1 066	1 203	1 144	1 160	1 216
Essences tempérées	7 663	7 619	7 711	7 986	8 076	7 708	8 091	7 971
Feuillus	1 304	1 275	1 312	1 333	1 348	1 253	1 328	1 181
<i>Dont feuillus certifiés*</i>	395	415	441	654	659	628	680	634
<i>Dont sciages à palettes</i>						76	94	111
Chêne	584	577	608	635	631	577	580	582
Chêne plots	137	130	137	136	126	116	123	123
Chêne avivés	253	243	272	267	260	235	240	233
Chêne autres	194	204	199	232	246	226	216	226
Hêtre	349	344	364	362	357	345	407	288
Hêtre plots	116	107	111	109	104	103	114	73
Hêtre avivés	101	109	113	107	102	88	101	75
Hêtre autres	133	128	140	146	150	154	191	140
Châtaignier	33	25	24	25	40	25	24	28
Feuillus précieux**	20	21	28	26	38	38	41	27
Peuplier	258	258	248	249	246	229	221	196
Peuplier 1 ^{er} choix	63	84	80	69	69	66	59	54
Peuplier emballage	195	174	168	179	176	163	162	142
Autres feuillus	60	49	40	36	35	38	56	60
Conifères	6 359	6 344	6 398	6 653	6 728	6 455	6 763	6 790
<i>Dont conifères certifiés*</i>	2 343	2 137	2 283	2 694	2 769	2 527	2 592	2 978
<i>Dont sciages à palettes</i>						682	851	1 008
Sapin, épicéa	3 530	3 414	3 554	3 629	3 699	3 553	3 737	3 771
Sapin, épicéa choix oa, ob et 1 (menuiserie)	496	544	584	614	634	574	607	579
Sapin, épicéa autres choix	3 034	2 870	2 970	3 015	3 064	2 979	3 130	3 192
Douglas	773	901	949	1 117	1 181	1 279	1 366	1 417
Douglas choix 0 et 1	171	182	195	247	281	319	361	305
Douglas autres choix	601	718	754	870	900	960	1 006	1 112
Mélèze	32	54	27	33	33	38	40	36
Pin maritime	1 416	1 341	1 254	1 257	1 246	1 112	1 114	1 084
Pin maritime choix oa, ob et 1 (meilleurs choix)	430	390	453	375	396	329	351	395
Pin maritime autres choix	986	951	801	882	851	783	763	689
Pin sylvestre	429	394	401	396	369	315	347	285
Pin sylvestre choix oa, ob et 1 (menuiserie)	56	53	69	75	70	62	72	53
Pin sylvestre autres choix	373	341	332	321	300	253	275	232
Autres conifères	179	240	213	220	200	159	159	197
Essences tropicales	34	31	31	20	18	16	15	11
Bois sous rails et merrains	238	220	229	245	206	207	207	193
Bois sous rails	149	144	152	138	126	126	126	118
Merrains***	88	75	77	nd.	81	81	81	75

* Certifiés : provenant de forêt gérée durablement

** Feuillus précieux : noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers

*** Merrains : une erreur déclarative en 2017 a généré un résultat invalide.

2014 - 2019 : ancienne méthode de correction de la non-réponse

(n) : à partir de 2019, nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Produits connexes de scierie en France métropolitaine de 2014 à 2020

unité : millier de tonnes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 ⁿ	2020
Produits connexes	8 204	7 951	8 286	8 305	8 304	8 218	8 463	8 706
Produits connexes destinés à la trituration	2 948	2 999	2 986	2 991	2 826	2 760	2 827	2 299
Produits destinés à la trituration, commercialisés	2 931	2 979	2 976	2 981	2 821	2 755	2 818	2 293
Plaquettes	2 243	2 210	2 231	2 046	1 954	1 836	1 890	1 411
Feuillus	437	446	460	417	431	344	330	319
Conifères	1 806	1 764	1 771	1 630	1 523	1 492	1 560	1 092
Sciures et autres sous produits	688	769	745	935	867	919	928	881
Sciures	330	425	454	657	602	636	647	660
Autres sous-produits	358	345	291	278	265	283	281	222
Produits destinés à la trituration, non commercialisés	17	20	11	10	5	5	9	6
Produits connexes non destinés à la trituration	5 256	4 953	5 300	5 314	5 479	5 459	5 636	6 407
Produits non destinés à la trituration, commercialisés	4 618	4 449	4 625	4 662	4 758	4 591	4 795	5 708
<i>dont livrés pour la production d'énergie</i>	1 378	1 003	1 069	997	1 069	1 060	1 134	1 160
Sciures	1 779	1 646	1 679	1 602	1 545	1 433	1 528	1 818
Écorces	915	853	928	842	842	771	814	783
Plaquettes de scierie	1 325	1 257	1 390	1 624	1 793	1 886	1 947	2 194
Autres sous-produits	598	693	627	593	578	502	506	912
Produits non destinés à la trituration, non commercialisés	638	503	675	652	721	868	841	699
<i>dont consommés pour la production d'énergie ou transformés**</i>	251	204	426	455	656	784	805	685

* produits connexes générés lors de la production de sciages, bois sous rails, merrains mais aussi de produits de deuxième transformation (bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine, farine et bois imprégnés)

** y. c. depuis 2016 les produits connexes transformés dans l'entreprise
(ex : sciure utilisée dans l'entreprise pour produire des granulés)

2014 - 2019 : ancienne méthode de correction de la non-réponse

(ⁿ) : à partir de 2019, nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Récolte de bois par région de provenance en 2020

 unité : m³ ronds

Récolte	France	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire
Grumes de feuillus	4 845 155	277 720	932 709	85 475	428 747
Grumes de conifères	13 739 310	3 479 722	2 398 653	411 149	310 859
Total grumes	18 584 466	3 757 443	3 331 362	496 623	739 606
Bois de trituration	9 540 625	484 297	1 073 798	85 006	631 816
Autres bois d'industrie	583 073	75 168	100 904	64	26 250
Bois énergie	8 362 073	906 375	962 830	253 820	624 519
Récolte totale	37 070 236	5 223 283	5 468 894	835 514	2 022 191
<i>Dont bois certifié</i>	<i>20 656 694</i>	<i>1 884 605</i>	<i>2 897 702</i>	<i>225 707</i>	<i>1 119 364</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>2 835 065</i>	<i>47 656</i>	<i>384 023</i>	<i>3 506</i>	<i>34 403</i>

Récolte	Corse	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie
Grumes de feuillus	1 470	1 131 268	382 610	127 559	242 624
Grumes de conifères	6 286	2 093 839	55 131	5 208	231 896
Total grumes	7 755	3 225 107	437 741	132 767	474 520
Bois de trituration	0	2 049 583	175 864	53 676	205 021
Autres bois d'industrie	0	35 077	10 215	1 929	4 703
Bois énergie	11 104	1 916 730	677 986	119 397	566 975
Récolte totale	18 860	7 226 497	1 301 807	307 769	1 251 220
<i>Dont bois certifié</i>	<i>10 008</i>	<i>4 902 154</i>	<i>844 847</i>	<i>178 924</i>	<i>697 708</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>84</i>	<i>1 666 750</i>	<i>280 329</i>	<i>18 636</i>	<i>59 656</i>

Récolte	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Grumes de feuillus	728 653	206 794	289 032	10 494
Grumes de conifères	3 326 530	1 013 894	324 509	81 633
Total grumes	4 055 183	1 220 688	613 541	92 128
Bois de trituration	3 551 573	888 974	122 161	218 856
Autres bois d'industrie	251 346	33 337	18 380	25 701
Bois énergie	1 175 576	500 632	275 680	370 448
Récolte totale	9 033 677	2 643 631	1 029 761	707 133
<i>Dont bois certifié</i>	<i>5 961 225</i>	<i>1 194 308</i>	<i>454 390</i>	<i>285 752</i>
<i>Dont exporté</i>	<i>146 530</i>	<i>165 979</i>	<i>13 049</i>	<i>14 464</i>

2020 : nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Les données ne sont donc pas comparables avec celles présentes dans la publication de l'année dernière.

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Production de sciages par région de production en 2020

 unité : m³ sciage

Production	France	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire
Chêne	582 217	62 693	147 295	14 340	47 519
Hêtre	287 740	12 791	51 947	1 104	86
Peuplier	195 542	14 228	22 870	2 663	S
Châtaignier, feuillus précieux et autres feuillus	115 351	7 368	46 026	5 081	S
Total feuillus tempérés	1 180 850	97 079	268 139	23 189	S
Sapin-épicéa	3 770 703	1 238 253	855 004	115 707	1 537
Douglas	1 416 799	524 878	374 386	11 759	2 617
Pin maritime	1 083 665	S	S	31 339	S
Pin sylvestre, mélèze et autres conifères	518 733	S	S	4 331	40 556
Total conifères	6 789 900	1 892 285	1 240 036	163 136	S
Total essences tempérées	7 970 749	1 989 364	1 508 175	186 324	97 404

Production	Corse	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie
Chêne	n.d.	118 083	13 636	S	59 354
Hêtre	n.d.	161 393	S	0	S
Peuplier	n.d.	27 311	37 097	0	S
Châtaignier, feuillus précieux et autres feuillus	n.d.	19 870	S	S	1 412
Total feuillus tempérés	n.d.	326 657	72 934	S	113 308
Sapin-épicéa	n.d.	931 891	S	0	85 332
Douglas	n.d.	89 523	2 208	S	67 256
Pin maritime	n.d.	S	0	0	2 061
Pin sylvestre, mélèze et autres conifères	n.d.	S	S	0	23 617
Total conifères	n.d.	1 075 856	4 360	S	178 266
Total essences tempérées	n.d.	1 402 513	77 294	S	291 574

Production	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Chêne	72 011	23 168	22 812	S
Hêtre	2 066	5 014	1 307	0
Peuplier	51 322	8 720	S	0
Châtaignier, feuillus précieux et autres feuillus	17 451	9 357	S	S
Total feuillus tempérés	142 850	46 259	36 456	S
Sapin-épicéa	311 982	199 065	S	13 656
Douglas	207 430	75 976	S	2 311
Pin maritime	967 187	S	S	0
Pin sylvestre, mélèze et autres conifères	112 619	S	S	15 952
Total conifères	1 599 219	357 547	202 399	31 919
Total essences tempérées	1 742 069	403 806	238 855	32 075

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée OU 85 % de la production est réalisée par une seule entreprise).

2020 : nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Les données ne sont donc pas comparables avec celles présentes dans la publication de l'année dernière.

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Production de merrains et bois sous rails par région de production en 2020

 unité : m³ sciage

Production	France	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire
Merrains	74 619	6 982	10 879	0	3 668
Bois sous rails	118 210	572	51 869	0	6 977
Total	192 829	7 554	62 748	0	10 645
<i>Dont ensemble certifiés</i>	83 871	3 935	26 121	0	4 338

Production	Corse	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie
Merrains	S	13 105	1 246	S	S
Bois sous rails	0	16 185	0	0	1 213
Total	S	29 290	1 246	S	S
<i>Dont ensemble certifiés</i>	0	4 930	S	0	5 533

Production	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Merrains	27 819	S	S	0
Bois sous rails	32 427	8 380	587	0
Total	60 246	S	S	0
<i>Dont ensemble certifiés</i>	31 978	5 511	S	0

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée OU 85 % de la production est réalisée par une seule entreprise).
 2020 : nouvelle méthode de correction de la non-réponse

Les données ne sont donc pas comparables avec celles présentes dans la publication de l'année dernière.

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Production et facturation des entreprises par secteurs d'activité en France métropolitaine en 2020

Code d'activité	Produits	Nombre d'entreprises	Quantité totale commercialisée	Unité	Montant des facturations HT (millier d'euros)	Montant total des facturations HT (millier d'euros)
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Bois sous rails non imprégnés	98	118 209	m ³	43 571	2 037 267
	Sciages de feuillus tempérés	664	1 170 614	m ³	590 239	
	Sciages de conifères	1549	6 461 724	m ³	1 395 179	
	Sciages de bois tropicaux	12	11 171	m ³	8 278	
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Lames pour parquet et terrasse en chêne	76	2 256 242	m ²	72 538	228 297
	Bois profilés autres feuillus (y.c. Tropicaux)	73	4 927	tonnes	17 251	
	Bois profilés de conifères	125	116 062	tonnes	138 508	
NAF 16.10A Sciage et rabotage du bois	Fibre, laine et farine de bois	S	S	tonnes	S	166 236
	Bois sous rails imprégnés	S	S	m ³	S	
	Poteaux de conifères injectés ou imprégnés ; Autres bois imprégnés	24	165 230	m ³	51 131	
NAF 16.10B Imprégnation du bois *	Bois injectés ou imprégnés à façon	21	23 730	tonnes	2 547	2 547
NAF 16.22Z Fabrication de parquets assemblés *	Panneaux pour parquets dits mosaïques, en bois	S	S	m ²	S	S
	Panneaux pour parquets contrecollés, en bois	7	2 081 085	m ²	56 390	
NAF 16.24Z Fabrication d'emballages en bois *	Merrains	87	74 619	m ³	224 868	224 868

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée ou une unité statistique concourt pour plus de 85 % à la valeur de la donnée)

* Il s'agit d'une partie seulement de ce secteur d'activité, certains produits inclus dans cette NAF font l'objet d'autres enquêtes statistiques

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

Nombre d'entreprises d'exploitations forestières et de scieries par région en 2020 enquêtées avec les volets « Exploitations forestières » et/ou « Scieries »

Régions	Nombre d'exploitations forestières sans scierie	Nombre de scieries sans exploitation forestière	Nombre d'exploitations forestières avec scieries	Total	Entreprises ayant une activité d'exploitation forestière	Entreprises ayant une activité de scierie
Total	1 714	569	622	2 905	2 336	1 308
Sièges à l'étranger	12	nd	nd	12	12	nd
France	1 702	569	622	2 893	2 324	1 308
Auvergne-Rhône-Alpes	341	153	162	656	503	336
Bourgogne-Franche-Comté	281	58	94	433	375	165
Grand Est	247	98	72	417	319	185
Nouvelle-Aquitaine	181	94	120	395	301	224
Occitanie	163	60	55	278	218	142
Normandie	98	21	34	153	132	54
Hauts-de-France	94	14	20	128	114	37
Centre-Val de Loire	87	17	23	127	110	45
Provence-Alpes-Côte d'Azur	73	22	7	102	80	29
Bretagne	43	20	17	80	60	41
Pays de la Loire	42	11	13	66	55	32
Île-de-France	S	S	S	39	38	S
Corse	S	S	S	19	19	S

S : donnée en secret statistique (une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée)

NB : L'évolution du nombre d'entreprises enquêtées ne préjuge pas de l'évolution du nombre total d'entreprises concernées.

Source : Agreste - Enquête annuelle « Exploitations forestières et scieries »

3 QUESTIONNAIRES

Les questionnaires dans leur intégralité sont disponibles sur le site Agreste / rubrique Sources, Définitions, Méthodes.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) Enquête Exploitations forestières et Scieries en 2020 Volet 1 : « Exploitations forestières » Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. <i>(voir texte encadré en bas de la page).</i>	Cachet de l'entreprise
--	------------------------

Identification de l'entreprise

Réservé au service enquêteur (gestion année n)

Identifiant N° : REGSIEGE DEPSIEGE SIREN REGSAISIE

Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise :

Correspondant entreprise

Nom :
 Prénom :
 Tél. fixe :
 Portable :
 Fax :
 Courriel :

Qui est concerné ?

Les entreprises et les propriétaires forestiers qui réunissent à la fois les conditions suivantes :

- 1 - sont propriétaires des coupes, soit parce qu'ils les ont achetées sur pied, soit parce qu'elles sont issues de leurs propriétés, soit parce qu'elles ont été cédées gratuitement,
- 2 - ET assurent l'abattage, le façonnage, le débardage, le tri par catégorie de bois et généralement le transport du bois chez l'utilisateur à l'aide de salariés ou de sous-traitants,
- 3 - ET vendent ou revendent le bois, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant, ou utilisent le bois dans leur entreprise.

Les entrepreneurs de travaux forestiers* et les prestataires de service (abattage, débardage...), ne sont pas concernés par cette enquête.

* Certains entrepreneurs de travaux forestiers à titre principal complètent cependant leur activité par la vente de bois de chauffage. Ils relèvent alors de l'enquête « exploitation forestière » pour cette partie de leur activité.

Seules les coupes dont vous êtes propriétaire (coupes achetées sur pied ou issues de vos propriétés) doivent figurer sur ce questionnaire.

Activité d'exploitation forestière en 2020

Avez-vous en 2020 **exploité vos bois**, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant, pour les **vendre abattus** ou pour vous **approvisionner** ?

oui non

- Si vous avez abattu du bois de chauffage pour le vendre vous êtes concerné par cette enquête.

- Si vous avez abattu des bois pour le compte d'un exploitant vous n'êtes pas concerné par cette enquête (c'est lui qui vendra ses bois ou les utilisera et qui doit répondre à l'enquête).

Si vous avez vendu votre bois sur pied vous n'êtes pas concerné par cette enquête.

Activité de sciage en 2020

Au cours de l'exercice 2020, votre entreprise a-t-elle eu une activité de sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois ou fabrication de merrains ?

oui non

↳ Si oui, merci de remplir le questionnaire « Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois ».

*Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
 Visa n°2021 A 252 AG du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2021 - Arrêté en date du 21/10/2020.
 Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
 Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel. Ces droits, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation – 3 rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07SP.*

Récolte par département - Volumes de bois exploités en 2020 par votre entreprise sur des coupes achetées sur pied ou issues de v

				Département 1	Département 2		
			Unité	Libellé	Code		
Grumes et billons destinés au sciage, au placage (tranchage et déroulage) ou à la fabrication de merrains (en m³ ronds sur écorce)	Feuillus	m ³ r	Chêne à tranchage et merrain	100			
		m ³ r	Chêne à sciage	110			
		m ³ r	Hêtre à déroulage	130			
		m ³ r	Hêtre à sciage	140			
		m ³ r	Châtaignier	170			
		m ³ r	Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers)	176			
		m ³ r	Peuplier à déroulage	240			
		m ³ r	Peuplier à sciage	250			
		m ³ r	Autres feuillus	270			
		m ³ r	Total grumes de feuillus	280			
	Conifères	m ³ r	Sapin	301			
		m ³ r	Épicéa	302			
		m ³ r	Douglas	310			
		m ³ r	Mélèze	320			
		m ³ r	Pin maritime à déroulage	330			
		m ³ r	Pin maritime à sciage	340			
		m ³ r	Pin sylvestre	360			
		m ³ r	Autres conifères	370			
		m ³ r	Total grumes de conifères	380			
		m ³ r	Total grumes de feuillus et de conifères	400			
m ³ r	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	405					
m ³ r	dont livré hors France métropolitaine	410					
Bois destinés à la trituration pour pâtes et panneaux (en tonnes, écorce comprise)	tonne	Feuillus	520				
	tonne	Conifères blancs (sapin-épicéa)	530				
	tonne	Pin maritime	550				
	tonne	Autres conifères rouges	554				
	tonne	Total bois de trituration	580				
	tonne	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	585				
	tonne	dont livré hors France métropolitaine	590				
Autres bois destinés à l'industrie (en m³ ronds sur écorce)	m ³ r	Autres bois d'industrie feuillus	645				
	m ³ r	Autres bois d'industrie conifères (dont poteaux)	660				
	m ³ r	Total autres bois d'industrie	690				
	m ³ r	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	695				
	m ³ r	dont livré hors France métropolitaine	700				
Bois destinés à l'énergie (en tonnes, écorce comprise)	tonne	Bois ronds en grande longueur (supérieure à 2 m.) ¹ et bois ronds pour carbonisation	813				
	tonne	Bois en rondins, bûches (2 m. ou moins) et souches ²	814				
	tonne	Plaquettes forestières ³	816				
	tonne	Total bois énergie	830				
	tonne	dont bois certifié provenant de forêt gérée durablement	835				
	tonne	dont livré hors France métropolitaine	840				
	tonne	dont bois vendu aux particuliers (en direct ou par un revendeur)	850				

1. 813 : les bois ronds en grande longueur (supérieure à 2 mètres) sont destinés à la fabrication de bûches ou de plaquettes en atelier, hors forêt.
 2. 814 : les rondins (non fendus) et les bûches (fendues) ont une longueur inférieure ou égale à 2 mètres. Ils peuvent être livrés tels quels ou être destinés à la fabrication de bûches pl.
 3. 816 : les plaquettes forestières sont les plaquettes broyées en forêt sur coupe ou bord de route.
 4. 9K : les produits accidentels comportent les récoltes de chablis, volis, arbres endommagés par les neiges lourdes...
 5. 9I : les produits sanitaires comportent les coupes préventives ou curatives suite aux attaques d'insectes, ainsi que les coupes d'arbres dépérissants ou morts suite à des sécheresse

vos propriétés

	Département 3	Département 4	Département 5					
				98 Total entreprise	99 dont utilisé par l'entreprise	9k dont produits accidentels ⁴	9l dont produits sanitaires ⁵	Code
								100
								110
								130
								140
								170
								176
								240
								250
								270
								280
								301
								302
								310
								320
								330
								340
								360
								370
								380
								400
								405
					////////////////////			410
								520
								530
								550
								554
								580
								585
					////////////////////			590
								645
								660
								690
								695
					////////////////////			700
								813
								814
								816
								830
								835
					////////////////////			840
					////////////////////			850

us courtes ou de plaquettes en atelier hors forêt. Les souches doivent être incluses dans cette catégorie.

es...

Provenance et destination de la récolte en 2020

Provenance des bois récoltés en 2020

Indiquez le pourcentage de bois récolté en forêt¹: %

1. Utilisez la définition ci-dessous de la forêt selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) :

Forêt : terre occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant ou pouvant atteindre 5 mètres de haut et avec un couvert arboré de plus de 10 % (les terres à vocation prédominante agricole ou urbaine sont exclues).

Les arbres non récoltés en forêt peuvent provenir de parcs, de jardins, de vergers, de haies, de terrains agricoles, de zone boisée avec un couvert inférieur à 10 %, etc.

Charge statistique

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?
(recherche des données + remplissage du questionnaire)

h min

Observations : indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)
Enquête Exploitations forestières et Scieries en 2020
Volet 2 : Scieries
NAF 16.10A et parties de 16.10B, 16.22Z et 16.24Z
Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique est obligatoire.
(voir texte encadré en bas de la page).

Cachet de l'entreprise

Identification de l'entreprise
Réservé au service enquêteur (gestion année n)

Identifiant N° : REGSIEGE DEPSIEGE SIREN REGSAISIE

Raison sociale et adresse du siège social de l'entreprise :

Correspondant entreprise
Nom :
Prénom :
Tél. fixe :
Portable :
Fax :
Courriel :

- Produits concernés par l'enquête :**
- Sciages bruts d'une épaisseur de plus de 6 mm à partir de grumes
 - Sciages rabotés, aboutés ou poncés d'une épaisseur de plus de 6 mm
 - Merrains ou Bois sous rails non imprégnés
 - Lames pour parquets ou terrasses et lambris, moulures, baguettes et de panneaux pour parquets
 - Fibre, laine, farine de bois
 - Bois injectés ou imprégnés (y compris à façon)
 - Tous les produits connexes de ces activités.

Activité de sciage en 2020

Au cours de l'exercice 2020 :

- avez-vous scié ou fendu des grumes ou des billons ? oui non

↳ si oui :

- avez-vous produit des merrains ou des bois sous rails ? oui non

- avez-vous produit d'autres sciages ? oui non

↳ si oui, avez-vous produit uniquement des sciages à façon ? oui non

- avez-vous produit des lames, moulures, panneaux pour parquets, fibre, laine, farine de bois ou des bois traités ? oui non

Stocks de grumes¹ ou de billons en 2020

1. Grumes façonnées (déjà abattues) sur coupe, bord de route, sur parc de scierie ou aire de stockage destinées à votre scierie quelle que soit leur origine (bois achetés sur pied ou grumes achetées façonnées).

	Code	Feuillus tempérés	Conifères	Tropicaux
Stocks début (au 01/01/2020) m³ r	110			
Stocks fin (au 31/12/2020) m³ r	120			

Approvisionnement en grumes en 2020

Grumes ou billons abattus par votre entreprise <i>Reportez ici les volumes déclarés dans le questionnaire « Exploitation forestière » (colonne 99 dont utilisé par l'entreprise, lignes 280 et 380).</i>	m ³ r	111			
Grumes ou billons achetés à une autre entreprise ou à d'autres organismes¹ <i>1. Hors exploitants forestiers</i>	m ³ r	114			
dont achetés par contrat d'approvisionnement	m ³ r	121			
Grumes ou billons achetés à des exploitants forestiers	m ³ r	115			
dont achetés par contrat d'approvisionnement	m ³ r	122			
<i>Répartissez approximativement les volumes mentionnés ligne 115 en pourcentage dans les lignes ci-dessous.</i>					
- provenance du même département que le siège de votre scierie		116	_____ %	_____ %	
- provenance d'un autre département de votre région		117	_____ %	_____ %	
- provenance d'une autre région de France métropolitaine		118	_____ %	_____ %	
- provenance hors France métropolitaine		119	_____ %	_____ %	

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2021 A 252 AG du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2021 - Arrêté en date du 21/10/2020 .

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées aux services de statistique agricole du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel. Ces droits, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation – 3 rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07SP.

Sciages par établissement en 2020 : commercialisés ou utilisés par votre entreprise (colonne 1 + 4 de la page 3)

Tous sciages par essence sauf merrains et bois sous rails en m³ sciages

Les sciages à façon réalisés par votre entreprise pour le compte de tiers ne doivent pas être déclarés ci-dessous mais uniquement en page 3, colonne 5.

NIC de l'établissement <i>(le NIC correspond aux cinq derniers chiffres du SIRET)</i>	1	2	3	4	98 Total entreprise
Département					

Feuillus tempérés en m ³ sciages		Code					
Chêne plots		2120					
Chêne avivés		2150					
Autres sciages de chêne		2160					
Hêtre plots		2200					
Hêtre avivés		2230					
Autres sciages de hêtre		2240					
Châtaignier		2270					
Feuillus précieux (noyer, frêne, érable, merisier et autres fruitiers)		2285					
Peuplier choix 1 et 2 ²		2300					
Autres sciages de peuplier		2315					
Autres feuillus		2330					
Total feuillus tempérés¹	2350						
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2351						
dont sciages à palettes	2353						

Bois tropicaux en m ³ sciages		Code					
Total tropicaux¹	2600						
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	2601						
dont sciages à palettes	2603						

Conifères en m ³ sciages		Code					
Sapin-épicéa choix 0 et 1 ²		3400					
Sapin-épicéa autres choix		3425					
Douglas choix 0 et 1 ²		3441					
Douglas autres choix		3445					
Mélèze		3450					
Pin maritime choix 0 et 1 ²		3460					
Pin maritime autres choix		3485					
Pin sylvestre choix 0 et 1 ²		3500					
Pin sylvestre autres choix		3525					
Autres conifères		3540					
Total conifères¹	3550						
dont certifiés provenant de forêts gérées durablement	3551						
dont sciages à palettes	3553						
Total toutes essences	3700						
dont séché artificiellement	3702						

1. Le total colonne 98 (lignes 2350, 2600, 3550) doit être égal au total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170, 1210, 1250) de la page 3.

2. Classement des bois sciés : « 0 » présentent de petits nœuds, « 1 » peu de nœuds de dimension petite à moyenne, « 2 » comportent en général des nœuds de dimension individuelle restant souvent limitée à 45-50 mm, source : FNBOIS.

Sciages : volumes et facturations en 2020

Production, commercialisée ou non de sciages et produits connexes en 2020



Produits du sciage en 2020 (déroulage et tranchage inférieurs à 6 mm d'épaisseur exclus) en m³sciages

Code Prodcom	<i>Indiquez les volumes que vous produisez et non les volumes de grumes</i>	Code	Production commercialisée			Production non commercialisée	
			Quantités totales y. c. produites à façon par des tiers pour le compte de l'entreprise (1)	dont quantités exportées (2)	Montant total des facturations en euros (HT) (3)	Quantités utilisées par votre entreprise (4)	Sciages à façon produits par l'entreprise pour des tiers (5)
Merrains et bois sous rails							
16 24 12 00	Merrains (fendus ou sciés)	1100					
	dont merrains certifiés provenant de forêts gérées durablement	1101					
16 10 13 00	Bois sous rails (toutes essences, non imprégnés)	1130					
	dont bois sous rails certifiés provenant de forêts gérées durablement	1131					
Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés							
16 10 12 50	Sciages de feuillus tempérés	1155					
	Sciages rabotés, poncés ou aboutés	1160					
	Sciages bruts	1170					
Sciages de bois tropicaux							
16 10 12 71	Sciages bruts, rabotés, poncés ou aboutés ¹	1210					
Sciages de conifères							
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1216					
16 10 11 34	Sapin-épicéa : sciages bruts	1241					
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1217					
16 10 11 36	Pin sylvestre : sciages bruts	1242					
16 10 11 38	conifères : sciages rabotés, poncés ou aboutés	1218					
16 10 11 38	Autres conifères : sciages bruts	1243					
Total conifères		1250					

1. Le total colonne (1) + colonne (4) (lignes 1170,1210,1250) doit être égal aux sciages de la page 2, colonne 98 (lignes 2350,2600,3550).

Produits connexes en 2020 (y compris générés par les produits de la page 4) en tonnes

Code	Description	Code	Production commercialisée		Production non commercialisée		
			Quantités totales livrées	dont quantités livrées pour production d'énergie	Montant total des facturations en euros (HT)	Quantités transformées dans votre entreprise*	Quantités consommées dans l'entreprise pour production d'énergie
Produits destinés à la trituration							
16 10 25 05	Plaquettes feuillues	1400					
16 10 25 03	Plaquettes conifères	1410					
	Sciures	1435					
	Autres sous-produits (y compris écorces)	1445					
Produits destinés à d'autres utilisations dont la production d'énergie							
	Sciures	1480					
	Écorces	1510					
	Plaquettes de scieries	1522					
	Autres sous-produits	1524					
Total produits connexes		1530					

* Exemple : pour produire des granulés à partir des sciures générées par votre activité de sciage.

Autres produits transformés en 2020

(bois profilés, panneaux pour parquets, fibre, laine et farine de bois, bois imprégnés)

Code Prodcom	Indiquez les produits connexes en page 3	Production commercialisée					Montant total des facturations en euros (HT)
		Unité	Code	Quantité totale	dont quantité exportée	dont bois autoclave	
Bois profilés de conifères							
16 10 21 10	Lames pour parquet pin maritime	m ²	4102				
16 10 21 10	Lames pour parquet autres conifères	m ²	4104				
16 10 21 10	Lames pour terrasse pin maritime	m ²	4122				
16 10 21 10	Lames pour terrasse autres conifères	m ²	4124				
16 10 21 10	Lames pour lambris pin maritime	m ²	4130				
16 10 21 10	Lames pour lambris autres conifères	m ²	4140				
16 10 21 10	Lames pour bardage conifères	m ²	4145				
16 10 21 10	Moulures et baguettes de conifères	ml	4155				
Bois profilés de feuillus tempérés							
16 10 12 77	Lames pour parquet chêne	m ²	4201				
16 10 12 77	Lames pour terrasse chêne	m ²	4204				
16 10 23 00	Lames pour parquet et terrasses, autres feuillus tempérés	m ²	4205				
16 10 23 00	Lames pour lambris feuillus tempérés	m ²	4235				
16 10 23 00	Lames pour bardage feuillus tempérés	m ²	4245				
16 10 23 00	Moulures et baguettes de feuillus tempérés	ml	4255				
Bois profilés de bois tropicaux (non compris bambou)							
16 10 23 00	Lames pour parquets de bois tropicaux	m ²	4300				
16 10 23 00	Lames pour terrasse de bois tropicaux	m ²	4320				
16 10 23 00	Lames pour lambris de bois tropicaux	m ²	4330				
16 10 23 00	Lames pour bardage tropicaux	m ²	4345				
16 10 23 00	Moulures et baguettes de bois tropicaux	ml	4350				
Panneaux pour parquets en bois							
16 22 10 30	Panneaux parquets mosaïques	m ²	4600				
16 22 10 60	Panneaux parquets contrecollés en bois	m ²	4610				
Fibre, laine et farine de bois							
16 10 24 00	Fibre, laine et farine de bois	tonnes	5330				
Bois injectés ou imprégnés							
16 10 31 16	Poteaux de conifères ¹ injectés ou imprégnés	m ³ ronds	5400				
16 10 32 00	Bois sous rails imprégnés	m ³ sciages	5415				
16 10 31 16	Autres bois imprégnés	m ³ sciages	5435				
Injection ou imprégnation à façon²							
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon de poteaux de conifères ¹	m ³ ronds	5500				
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon de bois sous rails	m ³ sciages	5515				
16 10 91 00	Injection ou imprégnation à façon d'autres bois	m ³ sciages	5535				

1. Poteaux de 6 à 18 mètres de longueur et de 45 à 90 centimètres de circonférence maximum.

2. La partie « à façon » correspond à une prestation de service (l'entreprise n'est pas propriétaire des bois traités).

Les quantités à déclarer correspondent aux quantités traitées et la facturation ne correspond qu'au service d'imprégnation ou d'injection, elle n'inclut pas le bois.

Charge statistique

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? _____ h _____ min
(recherche des données + remplissage du questionnaire)

Observations : indiquez ci-dessous vos observations éventuelles

3 POUR EN SAVOIR PLUS

Publications nationales

Primeur 2021-2

« Récolte de bois et production de sciages en 2019 »

Février 2021

Publications régionales

Publications régionales dans toutes les régions :

« Mémento régional de la statistique agricole 2019 »

Auvergne-Rhône -Alpes

« Exploitations forestières et scieries en 2019 »

Essentiel n° 2021-5

Mai 2021

Bourgogne-Franche-Comté

« Activité des exploitations forestières et des scieries en 2016 : plus importante récolte depuis 2007 »

n° 33

Mars 2018

Bretagne

« Filière forêt - bois »

Août 2018

Centre-Val de Loire

« Récolte de bois et production de sciage en 2018 »

Études n° 2020-1

Juin 2020

Grand Est

« La récolte de bois et l'activité des scieries en 2019 »

Études n° 2021-1

Février 2021

Hauts de France

« Enquête annuelle de branche exploitation forestière 2019 »

Essentiel n° 2020-8

Novembre 2020

Île de France

« Une récolte de bois stable en 2017, aussi bien au niveau national que régional »

Enquête info n° 146

Février 2019

Normandie

« 22 200 emplois dans la filière bois normande »

Données n° 5

Décembre 2016

Nouvelle-Aquitaine

« La récolte de bois et activité des scieries en 2018 »

Essentiel

Novembre 2019

Occitanie

« Exploitations forestières et scieries en 2017 »

Premiers résultats

Janvier 2019

Pays de la Loire

« Enquête exploitations forestières et scieries 2019 »

Essentiel n° 2021-9

Février 2021

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

« Récolte de bois et production de sciages en 2019 »

Études n° 2021-118

Avril 2021

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

